

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que dans les deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et gestion de la dette est présenté par le maire au Conseil Municipal. Ce rapport donne lieu à un débat en séance publique.

Ce rapport doit notamment porter sur :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement tels que le personnel, la fiscalité, les concours financiers
- Les engagements en matière d'investissement
- Les perspectives liées à la gestion de la dette
- L'évolution du besoin de financement annuel

Ces éléments concernent l'ensemble des budgets principaux et budgets annexes de la collectivité.

A titre introductif il convient d'indiquer que, considérant la particularité de l'année 2020, année électorale, il est proposé au Conseil municipal un calendrier budgétaire permettant à la collectivité et aux services de continuer à fonctionner au mieux tout en laissant à l'équipe municipale issue des élections le soin de réajuster les objectifs et ce en toute sincérité, dans un souci permanent de transparence.

Le budget primitif 2020 s'attachera aussi comme les précédents à répondre aux engagements d'ores et déjà pris par la municipalité et le conseil municipal tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et financier.

Il convient donc, comme chaque d'année, à travers ce rapport d'orientations budgétaires de présenter les perspectives financières de la collectivité pour l'année 2020, et l'impact sur les années suivantes.

## I - LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Il convient de préciser que compte tenu de la période de présentation de ce rapport, des ajustements seront nécessaires en fonction des orientations de la loi de finances pour 2020.

Cette partie traitera :

- De l'évolution des dotations
- De l'endettement
- De la fiscalité

### 1) L'évolution des dotations depuis 2015

Pour mémoire les chiffres ci-après sont rappelés :

Constatation renouvelée depuis 2014 : baisse de la dotation forfaitaire de 885 532 € représentant – 43,07% sur 5 ans

<b>LIBELLE</b>	<b>C.A 2014</b>	<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>C.A. 2019 estimé</b>	<b>Evolution 2014/2019</b>
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	644 444	943 723	1 129 867	943 723	971 312	986 473	<b>+ 53,07%</b>
DOTATION FORFAITAIRE	2 055 999	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	<b>- 43,07 %</b>
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	264 707	267 089	269 760	315 790	347 085	375 464	<b>+41,84%</b>

### 2) L'endettement :

Depuis 2019 un ratio d'endettement pour les collectivités de plus de 10 000 habitants est mis en place ; ce ratio vise à mesurer le nombre d'années nécessaires pour désendetter la ville sachant que celui-ci ne doit pas dépasser 12 ans et doit idéalement se situer entre 5 et 6 ans. A défaut la Chambre régionale des comptes pourra être saisie par le Préfet.

Ce ratio s'établit comme suit :

Exercices concernés	2014	2017	2018	<b>Au 15/10/2019</b>
Nombre d'années de désendettement	13,83	11,17	6,83	<b>7,59</b>

A noter qu'au cours des 3 prochaines années, 4 prêts arrivent à terme libérant ainsi un capital sur 3 ans de 416 000 €

Enfin à noter qu'à l'issue de l'exercice 2019 le montant total des emprunts souscrits depuis 2014 s'élève à 5 250 000 € contre 13 millions empruntés durant le mandat précédent.

### 3) *La fiscalité locale*

Inscrite dans la loi de finances pour 2018, la baisse de la taxe d'habitation va continuer à impacter les recettes de fonctionnement de la collectivité même si le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près, dans un premier temps, la suppression de cet impôt.

#### **Tableau des produits de la fiscalité directe et indirecte depuis 2014**

<b>LIBELLE</b>	<b>C.A. 2014</b>	<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>C.A. 2019 estimé</b>	<b>EVOLUTION 2014/2019</b>
FISCALITE DIRECTE	5 789 162	6 307 240	6 338 368	6 440 848	6 960 753	7 177 007	<b>+23,97 %</b>
FISCALITE INDIRECTE	565 703	644 680	777 564	964 028	980 645	980 000	<b>+73,23 %</b>
ATTRIBUTION FONDS NATIONAL T.P.	2 526 450	5 526 450	2 526 450	2 233 964	2 269 080	2 207 964	<b>-12.60 %</b>

## II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ces orientations s'inscrivent dans le contexte pré-électoral et financier ci-dessus évoqué tout en prenant en compte les choix et objectifs politiques suivants :

- Maintien des taux d'imposition
- Maintien des tarifs municipaux des différents services
- Objectif de stabilité de l'endettement de la ville
- Prise en compte des engagements validés en matière d'investissement

qui vont maintenant être retranscrits au sein de :

- la section de fonctionnement
- la section d'investissement
- des budgets annexes (transport de personnes et CCAS)

### A – Le fonctionnement –

#### 1) *Les recettes de fonctionnement*

##### a) **Produits de la fiscalité directe :**

Ceux-ci peuvent varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux assujettis)
- La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives

Il est proposé pour 2020 de ne pas augmenter les taux d'imposition

*Rappel de l'évolution des taux depuis 2014 :*

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	19,6 %	21,36 %	21,36 %	21,36 %	23,28 %	23,28 %	23,28 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %

Les bases ont augmenté en 2019 d'environ 2,18 %

Pour 2020 nous travaillerons avec une augmentation limitée à 1 %. En conséquence, le montant prévisionnel attendu pourrait s'établir à environ 7 250 000 €

b) **La fiscalité indirecte** : TLPE, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle des droits de mutation  
Petit rappel au sujet de la TLPE :

En 2019, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devrait rapporter environ : 106 277 €

Pour 2020 un montant équivalent peut-être escompté même si, rappelons-le, le but de cette taxe est aussi de lutter contre la pollution visuelle que peut représenter la publicité en la contenant voire en la réduisant.

### c) **Les dotations**

Ces dotations devraient selon les engagements de l'Etat renouer avec la stabilité ; nous resterons cependant prudents sur les prévisions :

	<b>2020</b>
DGF	1 222 000
DSU	380 000

### d) **Les produits des locations immobilières et des services communaux** :

Les tarifs communaux resteront stables pour 2020

## **2) Les dépenses de fonctionnement :**

### **a) La masse salariale :**

Il est rappelé que l'organigramme de la ville d'AMBERIEU EN BUGEY s'articulait jusqu'en 2019, autour de la Direction Générale des Services, en 4 directions :

- Direction finances- citoyenneté et services à la population
- Direction animation et vie de la cité
- Direction action éducative et vie scolaire
- Direction des Services Techniques

Toutefois en raison des différents départs en retraite prévus en 2020-2021 au niveau de l'encadrement notamment, l'organisation des services devra être remise à jour et adaptée.

Par ailleurs compte tenu du calendrier de préparation budgétaire établi pour l'année 2020, les éléments concernant la masse salariale et ci-après détaillés porteront uniquement sur les 9 premiers mois de l'année 2019

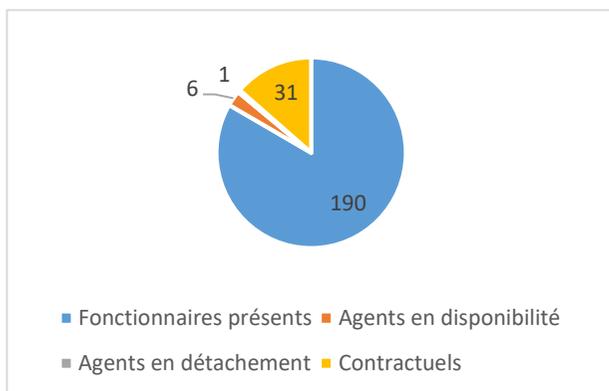
Pour 2020 les éléments d'évolution des dépenses de personnel et connus à ce jour porteront sur :

- Le Glissement vieillesse-technicité annuel : évolution des carrières par avancement de grade et/ou d'échelon ; à noter que la moyenne d'âge du personnel s'établit au 30 septembre 2019 à 45 ans
- Le Protocole Parcours, Carrières et Rémunérations (PPCR) enclenché en 2019 se poursuivra en 2020 et viendra impacter la masse salariale
- L'impact des réorganisations de service liées comme indiqué ci-dessus aux départs en retraite et qui conduiront à des embauches sur des profils de poste réactualisés
- L'évolution des effectifs scolaires en terme de présence au niveau de l'accueil des enfants de 3 ans rendu obligatoire induisant une augmentation de la fréquentation des services périscolaires (garderies, restauration scolaire notamment)
- Les évolutions légales et règlementaires telles qu'elles ressortiront des décisions nationales actuellement en cours de discussion.

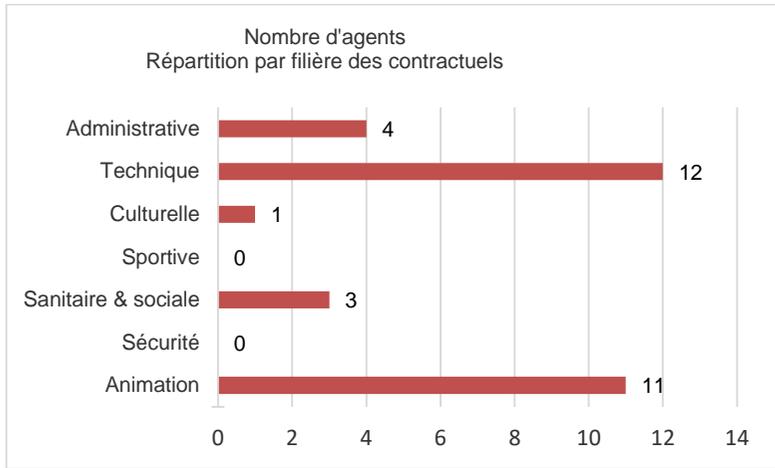
### **Effectifs au 30 septembre 2019**

#### **Effectifs globaux**

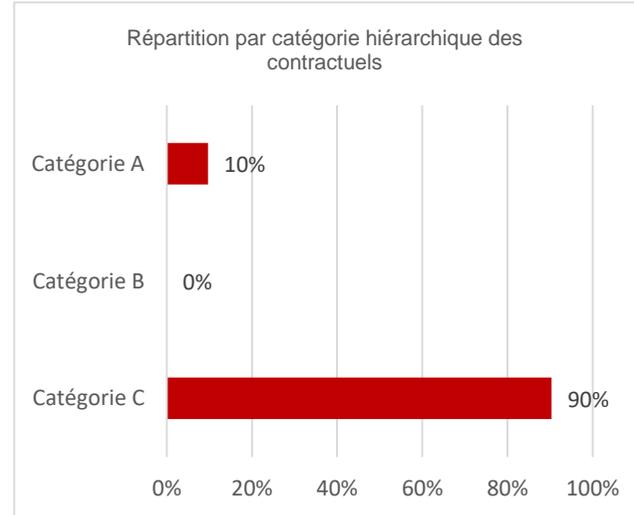
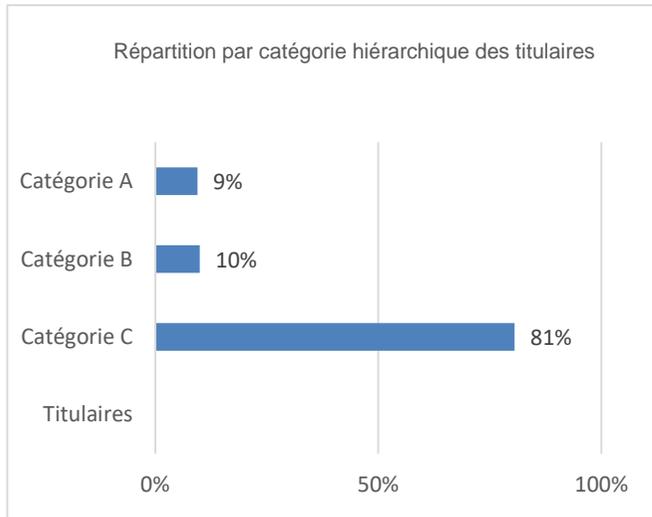
<b>Agents en positions statutaires (tous statuts)</b>	<b>228</b>
Fonctionnaires (titulaires & stagiaires)	190
Agents en disponibilité	6
Agents en détachement	1
Contractuels	31



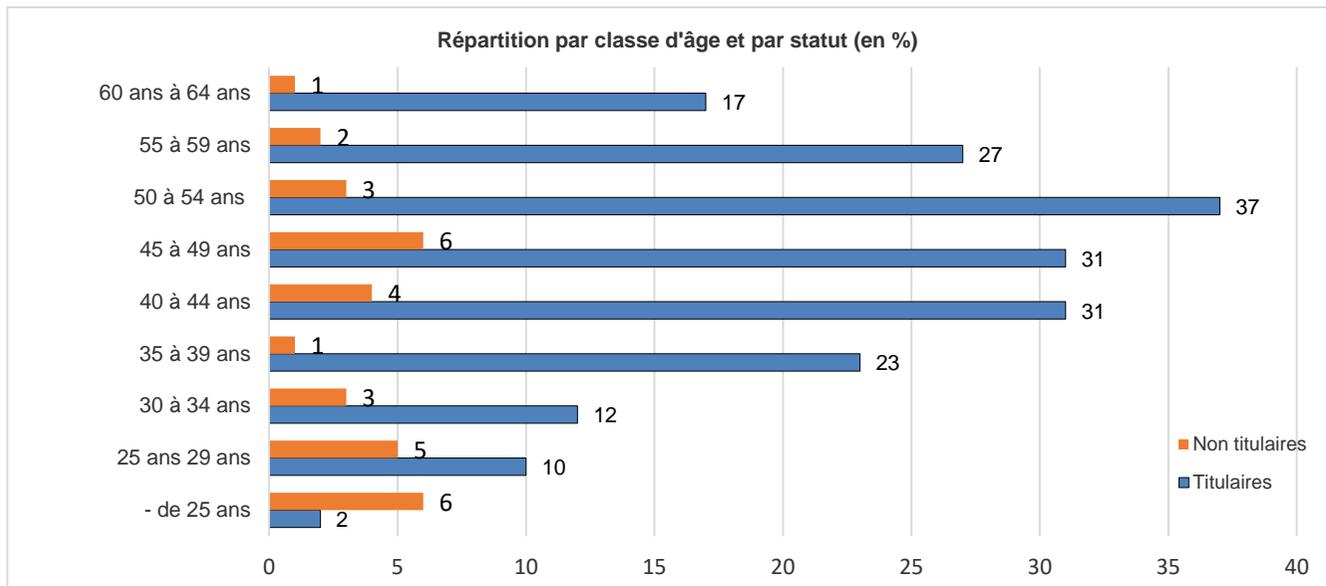
Femmes :  
163  
Hommes :  
65



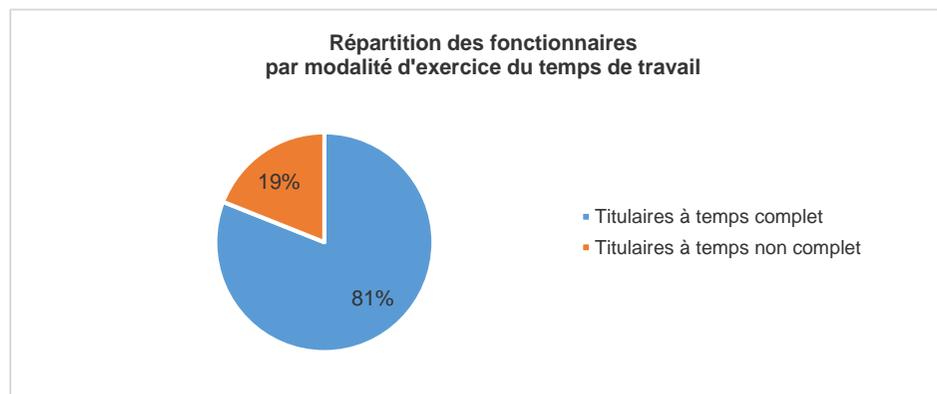
**Répartition par catégorie hiérarchique**



## Répartition par classe d'âges et statut



## Répartition par modalités d'exercice du temps de travail



Dépenses de rémunération du personnel réalisées du 1er janvier au 30 septembre 2019 (chapitre 012) : 5 859 858,27 €  
 Dépenses de rémunération du personnel estimées pour l'année 2019 (chapitre 012) : 8 259 430,22 €

**b) les charges à caractère général : chapitre 011 du budget**

Pour les besoins de ce rapport elles sont extrapolées jusqu'au 31/12/2019

La prévision budgétaire 2020 limitera, dans la mesure du possible, l'augmentation globale à 2%.

<b>LIBELLE</b>	<b>C.A. 2014</b>	<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>CA 2019 estimé</b>	<b>EVOLUTION 2014/2019</b>	<b>PREVISIONS 2020</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 358 670	3 191 030	3 473 318	3 618 061	3 944 834	4 300 000	<b>+28 %</b>	4 380 000

La création de nouveaux services au profit de la population (scolaire, petite enfance etc...), l'augmentation des contrats de maintenance et d'entretien rendue nécessaire eu égard à la technicité des installations et matériels (informatique, chaufferies, etc...) et l'évolution des tarifs qui s'imposent à la collectivité (fluides, carburant, électricité) ont entraîné malgré les efforts réalisés par les services municipaux, de nouvelles dépenses de fonctionnement qui ont sur la période 2014/2019 générés une augmentation moyenne annuelle de 4,66.%

**c) les autres dépenses de fonctionnement :**

Les associations, acteurs fondamentaux du lien social et de l'animation de la cité, verront l'effort de la collectivité renouvelé et les subventions maintenues à leur niveau actuel.

**d) les charges financières :**

Les intérêts de la dette s'élèveront en 2020 à **340 500 €** représentant une **diminution de 13.65 %** par rapport à 2019 (394 335 €)

Pour mémoire, le montant des intérêts à la charge du budget principal en 2014 était de : 633 170 €

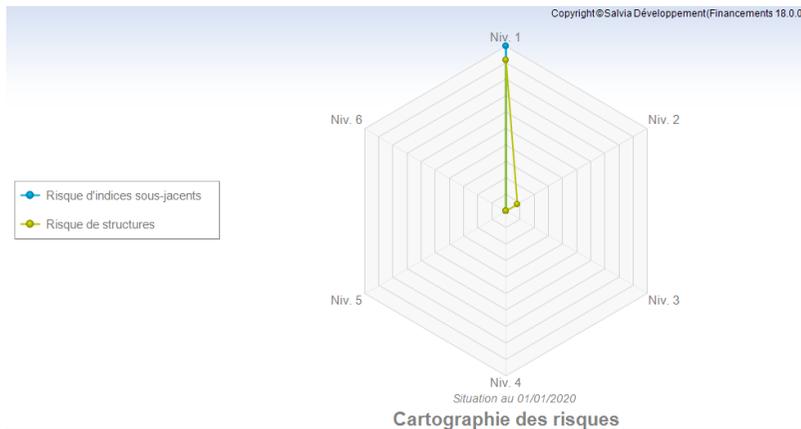
En conclusion, pour la construction du budget primitif 2020, l'on se basera sur les dépenses réelles de 2019 connues alors et estimées pour prendre en compte une année complète.

## **B La dette**

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 était de 16 140 479 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 il s'élèvera à 12 267 266 €

- Capital de la dette à rembourser pour 2020 : 1 616 529 €
- ⇒ La capacité de désendettement de la ville est donc désormais de 7,59 années



## **Classification des risques**

<b>Niv. 1</b>	Indices zone euro	<b>Niv. A</b>	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement
<b>Niv. 2</b>	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	<b>Niv. B</b>	Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) taux variable simple plafonné (cap) ou encadre(tunnel)
<b>Niv. 3</b>	Ecart d'indices zone euro	<b>Niv. C</b>	Barrière simple Pas d'effet de levier
<b>Niv. 4</b>	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	<b>Niv. D</b>	Option d'échange (swaption)
<b>Niv. 5</b>	Ecart d'indices hors zone euro	<b>Niv. E</b>	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
<b>Niv. 6</b>	Autres indices	<b>Niv. F</b>	Multiplicateur jusqu'à 5
			Autres types de structures

## Niveau de risques

### Niveaux de risques

Situation au 01/01/2020

le d'indices sous-jacents

Risque de structures

	Encours en €	Encours en %		Encours en €	Encours en %
Niv. 1	12 267 266,01	100	Niv. A	11 264 517,29	91,83
Niv. 2	0	0	Niv. B	1 002 748,72	8,17
Niv. 3	0	0	Niv. C	-	0
Niv. 4	0	0	Niv. D	-	0
Niv. 5	0	0	Niv. E	-	0
Niv. 6	0	0	Niv. F	-	0
Total	12 267 266,01	100	Total	12 267 266,01	100

## C – L'INVESTISSEMENT

- Les projets engagés et non soldés font donc l'objet de réinscriptions compte tenu de la date de vote du budget ; citons notamment :
  - Le solde des travaux de voirie, bâtiments réalisés en 2019 : Médiathèque, Jardin d'enfants, av de Lattre de Tassigny, programme d'éclairage public et enfouissement des réseaux, les maîtrises d'œuvre pour l'accessibilité de l'hôtel de ville, la rénovation de l'école Jean Jaurès et Cœur de ville, le PLU et l'étude de maraîchage des Seillères.

Ces programmes représentent une dépense d'environ 1 600 000 € d'ores et déjà financée par les engagements des différents organismes et collectivités validés à ce jour pour un montant d'environ 1 530 000 €

- Les engagements pluri-annuels :
  - Rénovation thermique et fonctionnelle de l'école Jean Jaurès ;
  - Rénovation du gymnase Saint ExupéryCes deux opérations sont gérées dans le cadre de la SPL OSER
  - Dans le cadre de la PDV : démolition du garage Citroën dont les travaux devront impérativement débuter avant le 31/12/2020 afin de capter les financements dès 2020
- Les projets 2020 :
  - La participation de la commune au gymnase de la Plaine de l'Ain
  - La mise en accessibilité de l'hôtel de ville et la restructuration des espaces rendue nécessaire pour un accueil optimum des usagers et la qualité de travail des agents
  - Les travaux de sécurisation de la maison de la petite enfance « l'Arc en Ciel », travaux susceptibles d'être subventionnés par la CAF à hauteur de 80 %

- Les charges récurrentes :
  - Les provisions pour renforcement et/ou amélioration de l'éclairage public seront maintenues tout comme les entretiens/améliorations des voiries dans le cadre des marchés à bons de commande (sécurité par exemple)
  - Programme d'acquisitions foncières
  - Evolution du parc informatique et de la téléphonie pour mise à niveau

La réalisation de ces programmes pluri-annuels, récurrents ou nouveaux fera apparaître un besoin de financement dont le montant sera affiné lors de la construction budgétaire.

Le budget « transport de personnes » :

- La création d'une ligne de rabattement direct entre la place de Tiret et la Gare afin de limiter le stationnement dans le quartier gare
- La modification du Transport à la demande afin de mieux adapter la demande aux besoins et notamment aux seniors et personnes à mobilité réduite
- Le CCAS : il poursuivra les programmes et actions engagés en 2019

## **CONCLUSION**

La situation financière s'est lors de ce mandat stabilisée vu les gros efforts consentis par tous :

La capacité d'autofinancement nette était de - 1 160 170 € fin 2013

L'effort collectif a permis de retrouver une CAF nette positive en 2018 mais elle sera sans doute hélas négative pour 2019.

Le présent rapport fait état en toute transparence de la fragilité financière de la ville et ce malgré les efforts de chacun ; ceci nécessitera rigueur, attention et vigilance ce qui ne permet pas une vision prospective, ne serait-ce qu'à moyen terme eu égard aux incertitudes liées aux évolutions de la loi de finances et décisions gouvernementales qui impactent de fait les budgets des collectivités.